

Numéro
hors-série

Octobre
2021

Parlons **FORÊT**

en Auvergne-Rhône-Alpes

La revue des forestiers privés

*Numéro hors-série gratuit
offert par le CRPF.
Abonnez-vous !*



Centre Régional
de la Propriété Forestière
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Abonnez-vous !



Anne-Marie Bareau.

Le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) est l'établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées. Il forme, informe et conseille les propriétaires forestiers de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Avec ce numéro spécial, le CRPF a le plaisir de vous offrir et vous faire découvrir sa revue « **Parlons Forêt** ».

Destiné aux propriétaires de forêts privées mais aussi à tous les passionnés de forêt, cette revue est née en 2017 suite à la fusion des deux anciennes régions. Il permet aux lecteurs de découvrir sur 16 pages, les différentes facettes de la forêt privée sous forme d'actualités, de dossiers techniques, d'informations sur la filière, la réglementation, la santé des forêts, ainsi qu'à travers des interviews et des portraits. Trimestriel envoyé actuellement à environ 9 500 abonnés, la revue est disponible également gratuitement sur le site internet du CRPF.

Une enquête de lectorat en 2019 a mis en évidence un fort attrait et intérêt des propriétaires forestiers pour cette revue, tant dans sa forme que sur les informations qu'elle contient, avec 88 % des lecteurs qui en sont satisfaits. Ces résultats consolident et motivent le travail des techniciens et ingénieurs qui rédigent la plupart des articles pour correspondre au plus près des attentes des propriétaires forestiers.

95 % des lecteurs considèrent que les informations de la revue leur ont permis d'améliorer leurs connaissances forestières.

« Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes » reste pour le CRPF le principal vecteur d'information pour vous inciter à vous intéresser à votre forêt et à son environnement quelle que soit sa surface. N'hésitez pas à vous abonner à l'aide du coupon situé en dernière page ; cela vous permettra de recevoir directement chez vous 4 numéros papier par an pour un meilleur confort de lecture. **Ce numéro hors-série est constitué d'un choix d'articles représentatifs de la diversité des thèmes abordés dans les précédents numéros.**

Je vous souhaite une bonne lecture !

Anne-Marie Bareau,
Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes,
Présidente du Centre National de la Propriété Forestière



c/o CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Maison de la Forêt et du Bois
10, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél. +33 (0)4 73 98 71 20

Directrice de publication :
Anne-Laure Soleilhavoup

Secrétaire de rédaction :
Jean-Marc Levrold
Tél. +33 (0)4 72 53 60 90
jean-marc.levrold@crpf.fr

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bareau, Michel Rivet,
Nicolas Traub, Jean-Pierre Ludes,
Marc Lafaye, Alain Csakvary,
Monique Garon (CRPF Auvergne-
Rhône-Alpes)

Conception graphique/Impression :
Gonnet Imprimeur, labellisé Imprim'vert,
certifié PEFC

Numéro tiré à 11 500 exemplaires
Revue trimestrielle - N° ISSN 2555-5960

Textes, photos et illustrations du journal :
tous droits réservés.
Toute utilisation nécessite une
autorisation préalable.

Avec le concours financier du



Imprimé sur du papier



Retrouvez Parlons Forêt et les actualités
du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sur :
<https://auvergnerhonealpes.crpf.fr/>



CRPF, service public des sylviculteurs : technicité et neutralité

Extrait de
Parlons Forêt
N° 14 – Septembre 2020

Établissement public créé pour développer la gestion des forêts privées, le CRPF a un rôle de conseil auprès des propriétaires forestiers. Son action auprès des sylviculteurs se décline selon quatre axes :

- promotion, amélioration et approbation des documents de gestion durable (PSG, CBPS, RTG),
- information, vulgarisation, formation,
- conseil technique individuel,
- regroupement des propriétaires pour des projets concertés de gestion, de desserte, d'exploitation...

Les 71 agents du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes sont implantés sur les douze départements et travaillent avec les syndicats FRANSYLVA et les associations de propriétaires forestiers, en partenariat avec les collectivités locales.



Les techniciens du CRPF peuvent ainsi être consultés par chaque propriétaire, pour tout projet en lien avec la forêt privée : pour initier une route forestière, fédérer

les propriétaires voisins, identifier les coupes et travaux à réaliser, connaître les réglementations forestières ou environnementales, programmer sa gestion, obtenir les coordonnées des gestionnaires de forêts, des bûcherons, des exploitants, ... Les coordonnées du technicien de chaque secteur sont indiquées sur le site internet du CRPF.

Mais les techniciens CRPF ne peuvent être gestionnaire ou maître d'œuvre pour les propriétaires. Leur rôle s'arrête à l'aide à la décision du propriétaire et à la mise en relation avec des opérateurs.

Ce travail technique gratuit, en amont et sans aucune implication commerciale, est garant de la neutralité qu'apporte ce service public à tous les sylviculteurs qui en bénéficient.

Nicolas Traub,
directeur-adjoint du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

Pour aller plus loin :

le site du CRPF : <https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>

le site : laforetbouge.fr

le site : jemeformepourmesbois.fr

Le CRPF en Auvergne-Rhône-Alpes,
délégation régionale
du Centre National de la Propriété
Forestière (CNPF)

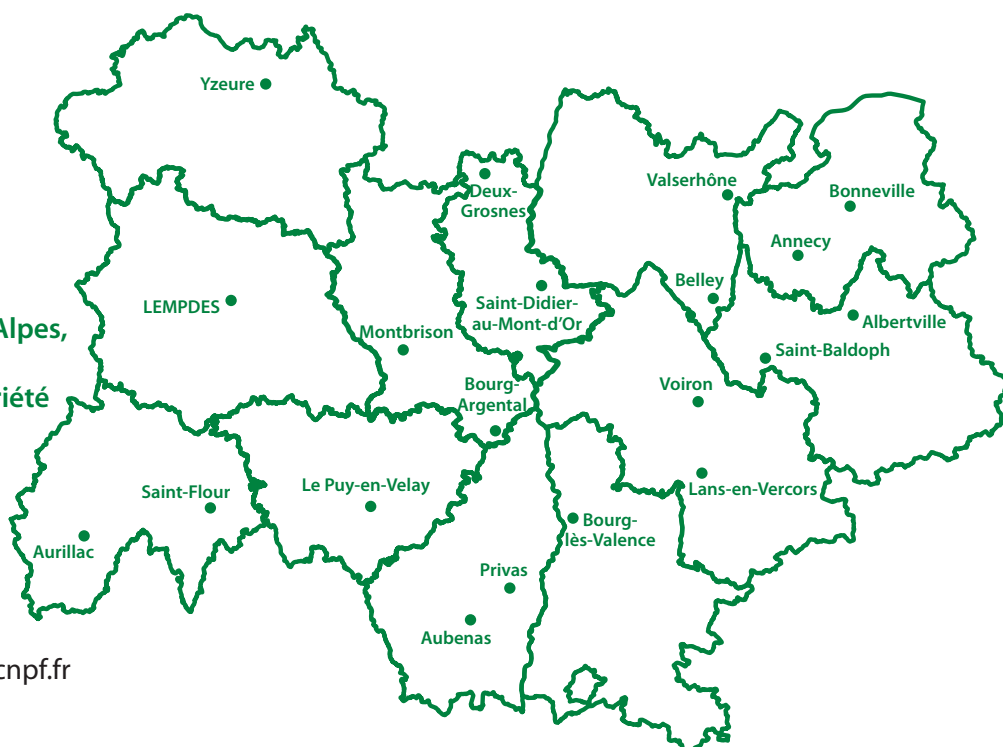
71 agents au service
des propriétaires privés
dans les douze départements

Téléphone : 04 73 98 71 20

E-mail : auvergnerhonealpes@cnpf.fr

Contacts sur :

auvergnerhonealpes.cnpf.fr



Le Forêt bouge : simplifiez-vous la forêt !

Extrait de
Parlons Forêt
N° 6 – Septembre 2018

Innovant et interactif ce site gratuit est au service des propriétaires forestiers et des professionnels de la filière forêt-bois régionale.

Qui peut l'utiliser ? Tous propriétaires forestiers, gérants de groupements forestiers, professionnels de la forêt, mais aussi le grand public qui s'intéresse à la forêt, via une simple connexion internet et en créant un compte.

Zoom sur trois des services concrets simples d'utilisation et pédagogiques

Gérer sa forêt

Créez votre propriété en localisant vos parcelles et décrivez vos peuplements (essence principale, surface, âge ...). Définissez les coupes de bois ou les travaux que vous envisagez et contactez directement des professionnels, pour répondre à vos besoins.



Foncier forestier

Publiez une offre de vente pour vos parcelles forestières ou consultez par multicritères les parcelles en vente. Créez des alertes de recherche de parcelles en vente.



Trouver un professionnel

Recherchez par multicritères (nom, activité, localisation...) une entreprise ou un sous-traitant pour mettre en œuvre coupes et travaux forestiers.



Le CNPF est sur Instagram

Le CNPF partage maintenant ses plus belles photos. Elles illustrent le travail passionné des forestiers de terrain qui œuvrent chaque jour auprès des 3,5 millions de propriétaires privés pour une gestion durable de 75% des forêts du territoire métropolitain.



Extraits de
Parlons Forêt
N° 15 – Décembre 2020

C+for, la solution forêt & carbone, la page LinkedIn du CNPF sur son activité « carbone »

Le CNPF, leader de la contribution carbone en forêt privée, conçoit des projets carbone sur mesure depuis 2012.



Les coupes d'amélioration

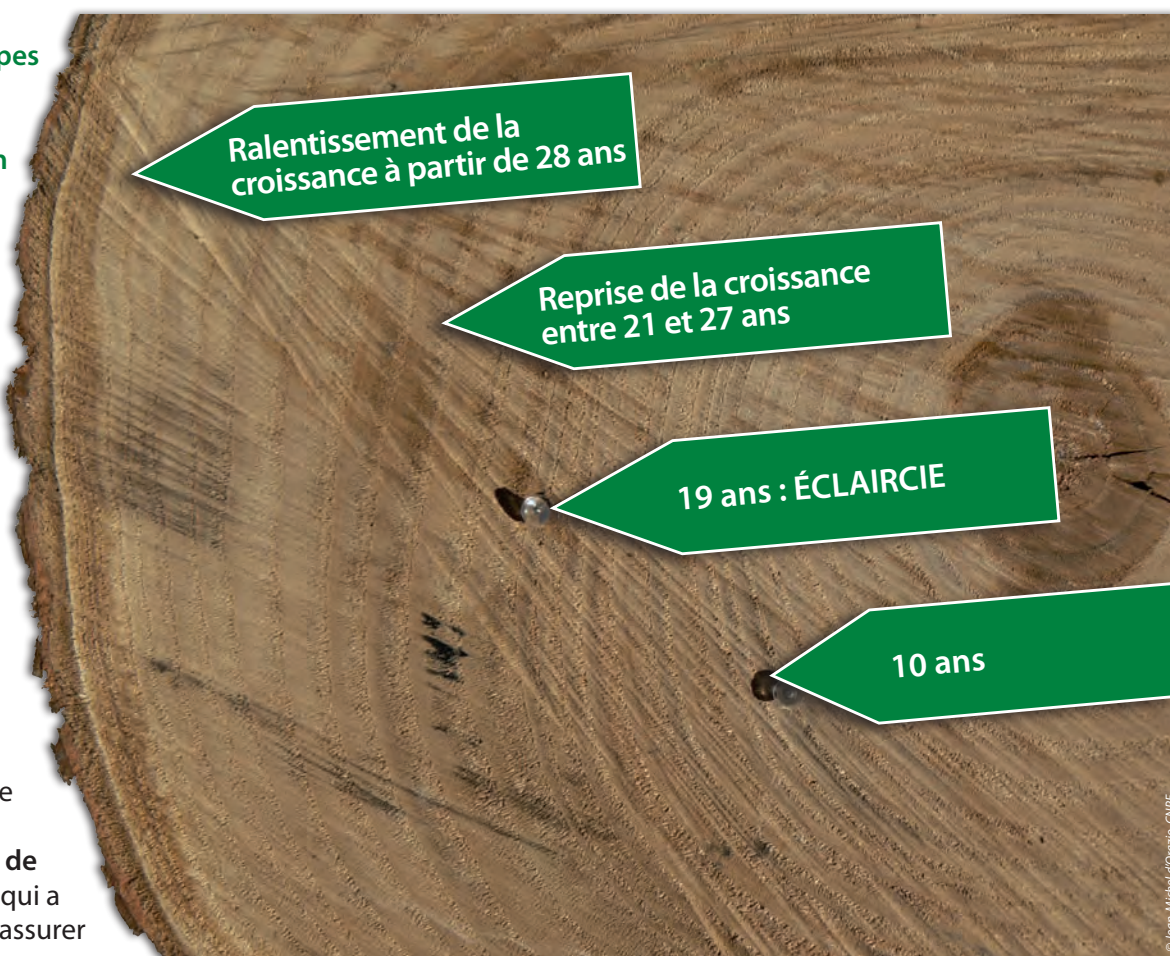
Extrait de
Parlons Forêt
N° 15 - Décembre 2020

On distingue en général trois étapes dans la vie d'un peuplement forestier traité en futaie régulière :

- une phase d'installation ou de renouvellement, où le sylviculteur va installer un boisement ou le régénérer,
- une phase de formation du fût, où les arbres, en raison de leur concurrence vont s'élaguer naturellement et présenter une bonne forme,
- une phase dite de grossissement qui a pour objectif d'assurer par le jeu des coupes d'amélioration la bonne croissance radiale des arbres.

Les coupes d'amélioration sont réalisées à l'issue de la phase de formation du fût. Leur but est de diminuer progressivement la densité d'un peuplement forestier, afin d'éliminer les arbres mal conformés, dépérissants ou gênants au profit des plus beaux.

L'objectif est de concentrer la production sur les plus beaux arbres et d'assurer la stabilité du peuplement face aux différents aléas (climatiques, maladies...), tout en permettant aux sylviculteurs de percevoir leurs premiers revenus (souvent modestes...) issus de la vente des bois. La première coupe d'amélioration, généralement désignée sous le terme de « coupe de première éclaircie », met à distance les arbres. Elle doit être réalisée tôt dans la vie du peuplement entre 15 à 25 ans, selon les stations et les essences pour les résineux. On ouvre des couloirs de pénétration pour l'accès des machines d'exploitation à l'intérieur du peuplement. Une ligne de plantation toutes les quatre à cinq est éliminée pour les boisements artificiels ou des cloisonnements d'exploitation sont ouverts, espacés de 18 à 24 mètres d'axe en axe dans les régénérations naturelles. On complète cette première intervention par la coupe sélective des plus mauvais arbres.



© Jean-Michel L'Oréal, CNPF

L'objectif est de prélever au total entre 20 et 35 % du nombre de tiges en fonction des essences et du stade de développement du peuplement. Ensuite les « coupes d'amélioration » interviendront tous les 5 à 15 ans en fonction des essences, des stations et de la réaction du peuplement à la « première éclaircie ».

L'avantage de ces coupes est de faire un éclaircissement progressif des houppiers. Cela mettra à disposition des arbres une plus forte quantité d'eau et d'éléments minéraux, une activité photosynthétique plus efficace pour une croissance en diamètre soutenue et une meilleure stabilité du peuplement face aux intempéries (neige, verglas, vent). Mais aussi une meilleure résilience eu égard au changement climatique et autres adversités (maladies...). Les coupes d'amélioration renforcent l'acceptabilité sociétale avec des peuplements plus « naturels » avec l'apparition d'un sous-étage plus favorable à la biodiversité. Enfin, les cernes d'accroissement sont plus réguliers et synonymes de bonnes qualités mécaniques et physiques. Tous ces éléments plaident en faveur d'une première éclaircie précoce et de coupes d'amélioration régulières dans la vie d'un peuplement forestier traité en futaie régulière.

Dominique Jay

Des mélèzes dans le Cantal

M. & Mme Groffal sont propriétaires sur la commune de la Ségalassière, à 20 km à l'ouest d'Aurillac.

Ce secteur géographique cumule des conditions favorables à la production forestière : environ 1 200 mm de précipitations annuelles, température moyenne de 10°C, sol relativement profond développé sur granite ou schiste et altitude moyenne d'environ 600 m.

En 2017, M. & Mme Groffal choisissent de boiser une pâture, en s'appuyant sur la prestation d'un entrepreneur de travaux forestiers local.

Pourquoi le choix du Mélèze d'Europe ?

C'est une proposition du technicien CRPF. Il nous a fait remarquer que le sol était assez profond et l'alimentation en eau favorable.

Comment s'est déroulée la plantation ?

Notre entrepreneur est équipé d'un culti-sous soleur avec dent Becker, qui lui permet de réaliser des potets travaillés : cette méthode ameublait la terre sans la retourner, ce qui facilite l'installation du plant. Après la mise en place, un mélèze sur deux a été protégé contre les dégâts de chevreuil à l'aide de deux piquets en châtaignier. Il faut vraiment qu'ils soient positionnés très près du plant pour être efficaces. La fédération des chasseurs du Cantal a participé financièrement à leur achat.

Si c'était à refaire, que changeriez-vous ?

Il y a quelques regarnis à faire cet automne mais nous sommes satisfaits et nous allons suivre le développement de ces mélèzes. Nous possédons par ailleurs des forêts naturelles que nous éclaircissons régulièrement mais c'est important de ne pas miser sur un seul type de peuplement ou une seule essence.



Extrait de
Parlons Forêt
N° 7 - Décembre 2018

Propos recueillis par Isabelle Gibert-Pacault,
isabelle.pacault@crpf.fr

Philippe Ducruet, sylviculteur à Ruffieux (73)

Propriétaire de 7 ha de bois répartis en 26 parcelles, il a fait planter 2,5 ha de peuplier début 2019.

Extrait de
Parlons Forêt
N° 10 - Septembre 2019

Comment êtes-vous devenu propriétaire forestier ?

Jeune, j'aidais mon père à entretenir les bois. Après héritage, j'ai racheté les parts des autres indivisaires et acquis les parcelles voisines pour remembrer la propriété et faciliter sa gestion. Je regroupe les parcelles pour mes enfants plus tard.

Qu'est-ce qui vous motive à être sylviculteur ?

Tout d'abord le plaisir d'entretenir les parcelles, avec un peu plus de temps maintenant. C'est une tradition de famille. J'essaie de préserver le cadre local, populeux depuis plusieurs générations, et la biodiversité par des interventions judicieuses. Je nettoie aussi parcelles et chemins, pour améliorer le cadre des touristes de la ViaRhôna tout à côté.



Pourquoi replanter en peuplier et quel avenir a-t-il selon vous ?

C'est en plantant que l'on se donne la chance de réussir. Je veux dynamiser ma gestion et assurer un avenir

à mes parcelles. Puis mes enfants s'en occuperont ou les revendront. Lorsque j'ai acheté ces nouvelles parcelles, les voisins replantaient en peuplier, du Koster notamment : renseigné, j'ai fait de même. Le marché du peuplier a sûrement de l'avenir puisque des entreprises de transformation s'installent encore en France.

Quelles difficultés et/ou aides avez-vous rencontrées ?

J'ai trouvé des professionnels locaux pour nettoyer avant plantation quand je ne pouvais tout faire. Pour les conseils, il y a déjà ceux que le CRPF m'apporte, les réunions de l'Union des forestiers privés 73, le journal Parlons Forêt, et je discute avec les autres adhérents. J'ai bénéficié par le passé d'une aide du Conseil départemental pour le broyage avant plantation. Si j'ai une question je me tourne aussi vers le syndicat.

Vous servez-vous d'un document de gestion ?

Non pas encore. Je n'ai pas pris le temps de m'en occuper mais c'est quelque chose qui m'aidait dans la gestion, à la fois pour planifier les opérations à réaliser et pour garder en mémoire ce qu'il s'est fait sur la propriété.

Propos recueillis par Étienne Béraud
etienne.beraud@crpf.fr
& Pacôme Chabert-d'Hières

Adapter la sylviculture au changement climatique

Extrait de
Parlons Forêt
N° 12 – Mars 2020

Plus que jamais dans un contexte climatique difficile, le forestier doit, comme le disaient déjà les forestiers du XIX^e siècle (1837 Parade) « Imiter la nature, hâter son œuvre » et non pas la forcer à s'adapter. La sylviculture adaptative doit donc s'appuyer le plus possible sur les processus naturels tout en les accélérant.



Régénération naturelle de douglas.

Dynamiser la sylviculture pour améliorer la disponibilité en eau des peuplements.

• Réaliser des éclaircies régulières et suffisamment vigoureuses

Les éclaircies permettent de limiter la consommation en eau des peuplements en diminuant la surface foliaire source principale de l'évaporation de l'eau. Attention, une éclaircie trop forte peut provoquer l'explosion d'arbustes du sous-bois très consommateurs d'eau et également inflammables notamment en zone méditerranéenne. Grâce à l'éclaircie, la disponibilité en eau pour chaque arbre est accrue leur permettant ainsi de mieux croître et d'être plus résistants. Le sylviculteur doit définir un taux de prélèvement (20 à 30 % du volume) et une rotation régulière qui correspond aux temps de passage entre deux coupes (5 à 10 ans). De plus des interventions relativement vigoureuses sources de plus de lumière au sol permettent également le **développement de semis naturels**.

• Rajeunir les forêts

Les arbres âgés sont particulièrement sensibles aux aléas climatiques et leur résistance aux attaques parasitaires est moindre que pour des arbres jeunes. Les bois sont souvent, en l'absence de gestion réfléchie et pour certaines essences, exploités bien trop tardivement.

Les diamètres d'exploitabilité dans les forêts les plus sensibles gagneront à être abaissés. Certains vieux bois seront néanmoins conservés dans un but de biodiversité.

• Maintenir des essences adaptées

Certaines essences ont été introduites sur des stations inadaptées à leurs exigences ou à une époque où le climat leur était plus favorable. Elles seront récoltées en priorité. Dans certains cas, ces dernières sont issues de régénération naturelle ce qui ne signifie pas toujours que l'essence est adaptée notamment dans le cas d'essences colonisatrices.

• Préserver les sols

Les sols sont fragiles, leur tassement contribue à leur engorgement en période hivernale et réduit la capacité des arbres à extraire l'eau du sol en période sèche. Des cloisonnements d'exploitation adaptés évitent de disperser les passages d'engins dans toute la parcelle. Ils maintiendront le potentiel de production de ces sols et leur capacité à assimiler la matière organique issue de la végétation en place grâce notamment à la micro faune du sol.

• D'une manière plus générale

Renforcer les diagnostics des peuplements afin de déterminer le plus finement possible s'ils ont la capacité à supporter les changements à venir. La détermination de l'origine des dépérissements est également nécessaire afin de faire un lien avec ce changement climatique et d'évaluer la capacité des arbres à surmonter les agressions et à s'adapter. Les forestiers, tant les propriétaires que les professionnels de la filière, vont devoir se former afin d'éviter de tomber dans une routine sylvicole héritée des techniques du siècle passé et qui ne pardonnera pas !

Face aux bouleversements à venir, la communauté forestière ne possède pas toutes les clés mais il y a un consensus général pour dire que les solutions seront diverses. Les forestiers possèdent par nature une grande capacité d'observation qui s'avère précieuse en ces temps de crise. Les solutions simplistes et précipitées ne remplaceront jamais le bon sens forestier allié à l'expérimentation et la recherche scientifique. Face au changement climatique en marche, le devoir des forestiers est donc bien d'accompagner et d'aider la nature.

Frédérique Chazal et Alain Csakvary
CNPf

Prendre en compte la biodiversité dans la sylviculture

Extrait de
Parlons Forêt
N° 16 – Mars 2021

La forêt privée participe activement à la sauvegarde de nombreuses espèces. Les propriétaires forestiers mettent en œuvre une diversité de modes de gestion forestière, qui façonne une diversité d'habitats, ce qui est favorable à un grand nombre d'espèces forestières. Pour maintenir ou améliorer cette richesse utile à tous, quelques recommandations simples peuvent être mises en œuvre.

Pour la prise en compte de la biodiversité à l'échelle globale de sa forêt :

Diversifier les types de peuplement et les traitements sylvicoles pour multiplier les stades de développement et les strates du sous-étage.

Choisir des essences bien adaptées aux stations forestières et réserver l'introduction d'essences non indigènes en substitution d'essences locales aux situations où elles améliorent la production forestière et/ou l'adaptation au changement climatique.

Favoriser les mélanges pour les essences objectif ou d'accompagnement et maintenir le recru dans les plantations.

Conserver des arbres à micro-habitat (creux pour les chauves-souris, les oiseaux cavernicoles, la petite faune...), et quelques arbres de (très) gros diamètre.

Maintenir du bois mort ou sénescant sur pied ou au sol. Créer des cloisonnements d'exploitation.

Éviter l'utilisation des produits agropharmaceutiques.

Pour la gestion des milieux associés à la forêt, zones humides, rochers, mares, tourbières, landes, ruisseaux, pierriers, clairières :

Maintenir ces milieux ouverts intra-forestiers et ne pas les reboiser, ils sont généralement peu favorables à la production ligneuse de qualité.

Ne pas les utiliser comme dépôts de rémanents, et ne pas modifier leur régime hydrique.

Pourquoi ? Pour le bon fonctionnement des écosystèmes forestiers

Des espèces peuvent dépendre entièrement de la forêt, mais aussi d'autres milieux qui y sont associés, car on peut les trouver uniquement dans des zones humides, mares, éboulis, clairières, ... Ils constituent une véritable richesse d'habitats à mieux connaître, et reposent sur des équilibres à respecter et protéger. Le



principal avantage à favoriser la biodiversité en forêt tient simplement au bon **fonctionnement des écosystèmes**. Certains champignons facilitent la croissance des arbres. Des insectes permettent de dégrader le bois mort et assurent ainsi le recyclage de la matière organique pour le bon fonctionnement du sol. D'autres insectes ou oiseaux peuvent avoir des rôles de prédateurs contre des ravageurs des arbres, de pollinisateurs, mais aussi de disperseurs pour favoriser la régénération des arbres (geai des chênes...).

Un autre intérêt d'avoir une plus grande diversité d'arbres mais aussi de graines dans le sol est de limiter les risques et de favoriser la sélection d'individus mieux adaptés pour une **meilleure adaptation aux changements, notamment climatique ou face à des changements brutaux (tempête, incendie...)**.

Production, économie et biodiversité sont des alliés.

Outre certains revenus directs : chasse, apiculture, cueillette des champignons, baies, fleurs... cela peut éviter des coûts inutiles. Par exemple celui de plantations de zones humides où d'une part le sol n'est souvent pas adapté et où les coûts d'exploitations seraient importants. Ou encore faire exploiter des vieux arbres creux de faible valeur financière en général mais dangereux à couper pour les bûcherons. La réalisation d'éclaircies régulières, comme celle de cloisonnements sont recommandées à la fois dans le cadre de la production sylvicole mais aussi pour assurer la présence de certaines espèces qui ont besoin de lumière.

Jean-Pierre Loudes
jean-pierre.loudes@cnpf.fr

Calendrier : planifiez vos coupes et travaux

Extrait de
Parlons Forêt
N° 15 - Décembre 2020

Janvier Février Mars Avril	- désignez les baliveaux en peuplement feuillus (50 à 100 tiges d'avenir/ha réparties de façon homogène avec des cimes équilibrées et des troncs de 4 à 6 m de haut sans défauts), - élaguez les résineux (6 m de haut pour les arbres d'avenir), - marquez et faites exploiter vos coupes de bois, - dépressez les régénérations naturelles (éliminez la végétation concurrente autour des semis les plus vigoureux), - au début du printemps, réalisez les plantations (sur sol non gelé) avec des protections contre le gibier.	 Élagage de douglas
Mai Juin Juillet	- dégagez les jeunes plantations (supprimez la végétation concurrente qui risque de gêner vos plants), - marquez une coupe de taillis au profit des baliveaux (on repère les brins qui, de part, leurs houppiers, gênent les tiges d'avenir), - de juin à juillet, effectuez des tailles de formation et élaguez les feuillus précieux (noyers, merisiers...).	 Dégagement au croissant
Août Septembre	- entretenez les fossés, les pistes, la desserte et les places de dépôt, - remplacez les protections contre le gibier défectueuses ou enlevez celles pouvant gêner la croissance de l'arbre, - profitez des vacances pour amener vos enfants ou petits-enfants sur vos parcelles.	 Protection contre le gibier
Octobre Novembre Décembre	- matérialisez sur le terrain le parcellaire (entretien d'anciens fossés, bornes, chemins. Faire des coupes reste le meilleur moyen pour matérialiser ses limites), - préparez le terrain et commencez les plantations, - commencez à faire exploiter vos coupes de bois, - consultez votre Plan Simple de Gestion et faites le bilan annuel, - planifiez les coupes et travaux pour l'année suivante.	 Balivage dans un peuplement d'érables sycomore

La taille de formation et l'élagage des feuillus

De plus en plus souvent, les reboisements en feuillus voient leur densité de plantation diminuer afin de limiter le coût d'installation du peuplement. C'est une solution techniquement viable pour le sylviculteur, si cette faible densité est compensée par des interventions sylvicoles indispensables pour garantir une production d'un maximum de bois d'œuvre de qualité : la taille de formation et l'élagage.

Extrait de
Parlons Forêt
N°13 – Juin 2020

L'élagage peut être pratiqué sur toutes les essences feuillues ou résineuses, mais on réserve la taille de formation aux feuillus, et en particulier ceux à croissance rapide (chêne rouge, érable, frêne, merisier, noyers et peupliers).

On commence par la taille de formation, on élague ensuite...

	TAILLE DE FORMATION	ÉLAGAGE
Objectif ?	Former une bille de pied droite et cylindrique	Avoir une bille de pied sans nœud
Quelle hauteur ?	Noyer commun : 3 à 4 m minimum Chênes, hêtre, érables, frêne, merisier, noyers noir et hybride, peupliers... : 6 m minimum	
Comment faire ?	Supprimer les têtes multiples, les fourches ainsi que les branches trop vigoureuses qui se redressent et concurrencent l'axe principal et sa dominance apicale.	Coupe progressive des branches basses, de préférence vivantes. Pour favoriser la cicatrisation, on coupe au ras du tronc en préservant le bourrelet cicatriciel.
Dans quel ordre ?	Du haut de l'arbre vers le bas	Du bas de l'arbre vers le haut
Combien d'arbres ?	Tous les arbres si la densité est inférieure à 300 tiges/ha, sauf les « irrécupérables ». Entre 200 et 300 tiges/ha, préalablement désignées et bien réparties, si la densité est supérieure à 400 tiges/ha.	Suivant la densité, toutes les tiges ou seulement les tiges désignées.
Quand commencer ?	Dès la 3 ^e ou 4 ^e année de plantation. Avant, on laisse le feuillage se développer et le système racinaire se renforcer.	Dès que les premières branches basses atteignent 2 cm de diamètre.
À quelle époque ?	Mi mai à fin juin Éviter l'hiver (sauf hêtre et châtaignier en février/mars), la montée et descente de sève. Indifférent pour les branches mortes.	Du 15 juin au 15 août pour une meilleure cicatrisation
En combien de fois ?	Fonction de la densité initiale et de l'essence. Tous les ans ou tous les 2 ans. Entre 3 et 6 fois en général.	Fonction de la croissance en hauteur de l'arbre. Toujours conserver un houppier occupant entre la moitié et les 2/3 de la hauteur de l'arbre.
	Évaluer sa capacité à suivre son peuplement et déléguer si besoin.	
Avec quel matériel ?	Sécateur, échenilloir, scie emmanchée manuelle ou électrique, échelle, nacelle. Bannir serpe, croissant et tronçonneuse pour ces travaux.	

Quelques astuces pour se faciliter la tâche :

- Entretenir des cloisonnements sylvicoles pour intervenir facilement et régulièrement sur les arbres.
- Maintenir autant que possible une végétation accompagnatrice qui apportera des bénéfices éducatifs aux plants si elle est maîtrisée et non détruite.
- Passez souvent et concentrez vos efforts sur les plus beaux arbres : vous irez plus vite et le résultat sera meilleur.
- Rien ne sert de tailler des sujets moches ou chétifs car ils partiront en éclaircie ou mourront naturellement.

Aides financières disponibles :

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes a mis en place un dispositif d'aides aux travaux sylvicoles. La taille de formation et l'élagage font partie des travaux éligibles. Pour plus de renseignements, l'équipe technique du CRPF se tient à votre disposition. N'hésitez pas à contacter votre référent local du CRPF.

Vincent Dintillac
vincent.dintillac@crpf.fr



Bourrelet cicatriciel

© Sylvain Gaudin, CNPF

Quelques ravageurs et dommages en lien avec le changement climatique

Extrait de
Parlons Forêt
N° 12 – Mars 2020



Scolytes sur épicéas Les scolytes sont des petits insectes coléoptères, ravageurs de faiblesse qui occasionnent régulièrement de gros dégâts sur les peuplements d'épicéa affaiblis par la sécheresse. Les adultes sont actifs dès les premières chaleurs de printemps et les larves issues de leurs pontes se développent sous l'écorce des arbres colonisés durant toute la saison de végétation en deux ou trois générations successives. La circulation de sève est interrompue, les écorces tombent et les feuillages rougissent. On distingue plusieurs espèces souvent en association.



Gui sur sapin Le gui se développe sur de nombreuses espèces d'arbres mais tout particulièrement sur sapin et pin sylvestre. Dispersé par les oiseaux, il affaiblit les arbres colonisés en pompant leur sève et ses suçoirs occasionnent des dégâts technologiques sur les tiges impactées. Thermophile, le gui colonise volontiers les vieux arbres affaiblis, en situation chaude et sèche. Il est considéré comme un indicateur du changement climatique.



Dépérissement des pins Suite à leur affaiblissement par la sécheresse, souvent associée à des épisodes intenses de grêle, les peuplements de pins sylvestres ou noirs sont colonisés par un champignon de faiblesse : *Sphaeropsis sapinea*. Plusieurs insectes aggravent en général le problème en se développant sous l'écorce (bupreste bleu, scolytes acuminé ou sténographe...). Les houppiers rougissent assez brutalement et les arbres meurent.



Rougisement physiologique du douglas Au cours de l'hiver, en situation anticyclonique ensoleillée et avec des températures très contrastées entre la nuit et le jour, souvent ventée, les jeunes douglas peuvent être victimes de rougisements brutaux dits physiologiques. Les pertes en eau de l'arbre par évapo-transpiration ne sont effectivement pas compensées par l'absorption d'eau par les racines, peu actives en période hivernale. Ce phénomène aléatoire est favorisé par des systèmes racinaires déficients, des dégagements brutaux et des expositions ventées.



Nécrose cambiale du douglas Les nécroses cambiales sont des altérations du cambium (cellules qui produisent le bois). Elles se traduisent par des fentes verticales plus ou moins importantes sur le tronc des arbres adultes, et se localisent en général entre 4 et 8 mètres de hauteur. Cette rupture du cambium est due au stress hydrique supporté par l'arbre. L'écorce finit par tomber et l'arbre tente de cicatriser par création d'un bourrelet caractéristique. Si elles ne sont pas trop importantes ces nécroses ne remettent pas en cause la survie des arbres mais créent un défaut technologique majeur.



Gel sur hêtraies Le réchauffement induit des débourrements de plus en plus précoces, notamment en zone de montagne. Les jeunes feuillages de printemps bien tendres sont alors à la merci des gelées tardives fréquentes jusqu'à la fin du mois de mai. Ces gelées occasionnent des dégâts souvent spectaculaires par roussissement de versants entiers. Les arbres feuilleront à nouveau en cours de saison en puisant dans leurs réserves.

Remboursement forfaitaire de TVA

Extrait de
Parlons Forêt
N° 11 – Décembre 2019

C'est la situation de la plupart des sylviculteurs : ils supportent la charge de la TVA sur tous leurs achats de biens et de services. Par contre, ils ne facturent pas de TVA sur leurs ventes de bois.

Le sylviculteur peut à titre de compensation pour la TVA payée, obtenir un **remboursement forfaitaire du service des impôts**. La base de calcul de celui-ci est constituée du **montant total des ventes de bois encaissées**

dans l'année civile et réalisées auprès d'acheteurs assujettis à la TVA, auquel est appliqué un **taux de 4,43 %**.

Pour cela, il établira sa demande sur l'imprimé **3520 SD** et indiquera le montant total de ses ventes dans la colonne « *Autres produits* ». Il adressera celle-ci au Centre des impôts, **avant la fin de l'année suivant celle de la vente** (avant fin mars pour un remboursement plus rapide).

Attention, la vente de bois de chauffage à des clients non assujettis à la TVA ne donne pas droit au remboursement forfaitaire.

L'acheteur délivrera au sylviculteur une attestation d'achat, toutefois cette attestation n'est plus à joindre à la demande.

Pour obtenir ce remboursement le sylviculteur doit être identifié en tant que « producteur agricole » (sylviculture) par un numéro Siren. Cette immatriculation peut être obtenue auprès du Centre de formalités des entreprises de la chambre d'agriculture à l'aide de l'imprimé P0 agricole, Cerfa N°1 1922*05 (ou F agricole, Cerfa N° 11923*04 pour l'indivision). L'inscription au répertoire Sirene de l'INSEE est gratuite.

Remarque : les services fiscaux envoient par la suite automatiquement l'imprimé

3520. Si une année donnée, il n'y a pas eu de vente de bois éligible au remboursement forfaitaire, il faut renvoyer l'imprimé avec la mention « Néant ».

Alain Csakvary
alain.csakvary@crpf.fr

Le droit de préférence

Extrait de
Parlons Forêt
N° 6 – Septembre 2018

Pour lutter contre le morcellement de la forêt privée, la loi a institué un droit de préférence au profit des propriétaires forestiers riverains des parcelles boisées à vendre.

Cette disposition s'applique pour des parcelles de bois classées au cadastre en nature de bois et pour des parcelles ou ensemble de parcelles (d'un seul tenant ou non) d'une superficie totale < 4 ha.

En cas de vente de parcelles remplissant ces conditions, le vendeur (ou à défaut le notaire) doit notifier à tous les propriétaires de parcelles contiguës cadastrées en bois, ainsi qu'à la commune (par courrier recommandé avec accusé de réception) qu'ils sont prioritaires pour acquérir la parcelle au prix indiqué par la notification. S'il y a au moins 10 notifications à effectuer, le propriétaire peut signifier la vente par affichage en mairie et une publication dans un journal d'annonces légales.

Un riverain intéressé dispose d'un délai de 2 mois pour se faire connaître.

En cas de plusieurs riverains intéressés, le vendeur choisit librement celui à qui il veut vendre la parcelle. En cas de contiguïté avec une forêt publique, la collectivité publique riveraine peut exercer un droit de préemption.



Alain Csakvary
alain.csakvary@crpf.fr

Plan de relance

Extrait de
Parlons Forêt
N° 15 – Décembre 2020

Dans le cadre du Plan de relance national annoncé par le gouvernement, un volet de 200 millions d'euros sera dédié à la filière forêt-bois, dont 150 millions ciblés sur le reboisement représentant un objectif de 45 000 ha de plantation. Outre cette volonté d'aider les propriétaires à reconstituer les forêts sinistrées, ce Plan vise aussi à soutenir la production de plants forestiers, moderniser les entreprises, développer la cartographie numérique des forêts (technique LIDAR), assurer les travaux nécessaires pour la sécurité des terrains en montagne. Cette enveloppe à mettre en œuvre sur deux ans est une opportunité forte à saisir par les forestiers privés.

Évolution climatique / Bioclimsol

Extrait de
Parlons Forêt
N° 15 – Décembre 2020

L'accélération du réchauffement climatique scientifiquement constaté depuis plusieurs années a un effet important sur les stations forestières qui évoluent de façons diverses avec des réserves en eau souvent plus faibles et des répartitions de pluviométrie et chaleur à ré-envisager. Le forestier doit à présent tenir compte des évolutions constatées et prévisibles pour le choix des essences à privilégier ou introduire, ainsi que pour l'adaptation des modèles sylvicoles. **L'IDF, service recherche du CNPF a mis au point un nouvel outil BIOCLIMSOL permettant aux techniciens de plus facilement identifier l'évolution des stations forestières et de cibler les essences adaptées pour l'avenir.** Face à la nécessité nouvelle de diagnostic climatique, cet outil permet maintenant aux agents du CRPF de répondre plus finement aux attentes des propriétaires sur l'adaptation des essences.

Scolytes

Extrait de
Parlons Forêt
N° 15 – Décembre 2020

Les peuplements d'épicéa subissent actuellement dans tout le nord de l'Europe et jusqu'en Auvergne-Rhône-Alpes de très graves attaques par les scolytes, insectes ravageurs qui amènent très rapidement un dépérissement. L'ampleur de ce phénomène qui met sur le marché des volumes considérables de bois à exploiter en urgence a un impact très fort sur les marchés du bois blanc : prix à la baisse et difficulté d'écoulement.

L'article 53 de la loi « Climat » fixe le maintien des CBPS, avec programme de coupes et travaux

Extrait de
Parlons Forêt
N° 18 – Septembre 2021

De nouvelles adhésions aux CBPS+ resteront possibles au-delà du 31 décembre 2021 et apporteront comme précédemment la présomption de gestion durable valant contrepartie pour les aménagements fiscaux ou certaines aides publiques. Ces CBPS+ devront obligatoirement être accompagnés d'un programme de coupes et de travaux validé par le CRPF.

Les adhésions aux CBPS qui ont été signées avant la promulgation de la loi Climat resteront valables et pourront porter la présomption de garantie de gestion durable prévue par l'article L124-2 du code forestier jusqu'à son terme. Néanmoins, les propriétaires n'ayant pas fait approuver un programme de coupes et de travaux disposent de deux ans pour le faire, à défaut de quoi, leurs bois et forêts ne disposeront plus de la présomption de garantie de gestion durable à l'expiration de ce délai.

Label Bas Carbone (LBC)

Extrait de
Parlons Forêt
N° 11 – Décembre 2019

Novembre 2018, le Ministère de la Transition Écologique et Solidaire (MTES) valide un décret créant le Label Bas Carbone. Une reconnaissance des services écosystémiques rendus par la forêt !

Avril 2019, ce label peut être attribué à trois itinéraires sylvicoles qui séquestrent, stockent, substituent du CO₂ additionnel en forêt et dans les produits bois.

Trois méthodes solides, proposées par le CNPF, encadrent le contrôle et quantifient le carbone additionnel acquis sur 30 ans dans un itinéraire de boisement, de reboisement de forêts dégradées ou d'amélioration des taillis.

Le LBC décrit une procédure entre des porteurs de projets forestiers et des entreprises (ou des collectivités) qui souhaitent s'investir sur des projets fiables, vérifiés avec une haute valeur environnementale.

Avec le LBC, on reconnaît et on quantifie un des services écosystémiques que rend la forêt. À nous de convaincre entreprises et collectivités, dans le cadre de leur responsabilité sociale, de s'engager à mesurer, prévenir, réduire et finalement compenser leurs émissions sur nos projets forestiers.

Emmanuel Favre d'Anne
emmanuel.favre@cnpf.fr



Reconstitution de peuplement dégradé par une tempête.

© Olivier Glaziers CNPF

Comme les Chazeau, devenir sylviculteurs

Extrait de
Parlons Forêt
N° 13 – Juin 2020

Bernadette et Guy Chazeau sont nés à Thiers et habitent à Cournon d'Auvergne dans le Puy-de-Dôme. Ils ont 3 enfants et 7 petits-enfants. Tous les deux sont retraités. Avant son mariage, Bernadette travaillait chez ses parents dans une activité de moulage plastique qui « permettait d'améliorer la situation financière, car mes parents étaient d'abord agriculteurs sur une exploitation certes de 60 ha mais avec une faible rentabilité ». Très rapidement cette activité va très bien fonctionner et donc la partie agricole va être stoppée. Guy travaillait comme ingénieur électronicien chez Michelin à Clermont et n'avait pas de temps à consacrer à la forêt. Ce n'était pas dans leurs préoccupations et pourtant...

Rapidement s'est posée la question « *que faire des terres agricoles ?* ». Le père de Bernadette va décider de planter une grande partie des terres. Des choix ne seront pas très heureux, comme les pins et les Grandis (sapins de Vancouver NDLR), mais la plupart seront judicieux comme avec le douglas. Son père décède, Bernadette et son frère Maurice vont hériter des bois et elle va ainsi obtenir 20 ha de bois âgés de 15 ans à gérer. « *Nous n'avions ni le temps, ni le goût de nous intéresser à la forêt. Nous n'en connaissions ni la qualité, ni même la situation* ».

« *Nous avons, sur les conseils d'un ami, coupé une parcelle qui méritait d'être exploitée* ». La vente avait rapporté une somme non négligeable et il a été décidé de replanter en douglas mais la replantation s'est avérée peu performante par manque d'entretien « *mais comme nous n'allions pas la voir, aucun problème pour nous !* » Plus tard, un technicien du CRPF s'aperçoit qu'une parcelle de « *grandis* » est déperissante et leur propose de faire une coupe d'urgence. « *Il nous a fait très bonne impression et nous avons réalisé la coupe, puis nous avons reboisé et assuré l'entretien de la parcelle* ». C'est Guy qui fait ses premiers pas de sylviculteur en faisant le débroussaillage, « *pas facile quand on n'y connaît rien !* ».

Le CRPF lui propose des cours d'initiation forestière. Il s'inscrit aux formations FOGFOR avec « *une certaine peur au ventre, car je suis vraiment nul sur le sujet, mais j'ai été vite enthousiasmé ! Des formateurs compétents et sympathiques m'ont fait découvrir les rudiments du métier. Les échanges avec les autres participants sont très riches. Ça y est, c'est parti et pour longtemps !* ». Depuis, Guy a suivi d'autres formations jusqu'à dernièrement celle sur les groupements forestiers. Depuis, Bernadette et Guy sont adhérents à Fransylva et au Groupement de Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise. Pour mettre en pratique ces nouvelles connaissances, ils ont réalisé des coupes d'amélioration et d'exploitation dans leurs parcelles. Le CRPF leur a suggéré de faire un Plan Simple de Gestion (PSG) volontaire. Ils n'ont trouvé guère d'encouragements : « *tu vas faire du papier pour rien* », « *tu ne seras plus maître chez toi* », « *tu vas être contrôlé sans arrêt* ». Mais la culture professionnelle « *assurance qualité* » de Guy va prendre le dessus et il décide de le faire. « *Je veux qu'il soit juste et aussi utile que possible. Le plus difficile mais le plus intéressant a été*



Bernadette et Guy Chazeau

de décrire les parcelles, mesurer des diamètres, des hauteurs, des densités ». Il a établi des projets de coupes et il s'est passionné. Le PSG a été agréé et pour lui « *ce n'est pas contraignant mais au contraire un formidable outil d'aide à la gestion, il avait bien entendu été validé par mon épouse Bernadette* ». Depuis, Guy a aidé un membre de sa famille à rédiger un PSG et encouragé des amis à en faire un. Quant à l'avenir, Guy et son épouse se posent, comme beaucoup de sylviculteurs, des questions sur l'évolution du climat, la compatibilité entre les besoins en bois et la demande sociétale, les contraintes sanitaires nouvelles... « *Les conseils de scientifiques et des hommes de terrain seront indispensables pour avancer le plus sereinement possible. Nous travaillons à la transmission du patrimoine de Bernadette à nos 3 enfants : c'est indispensable* ».

Propos recueillis
par Jean-Pierre Loudes et Marc Lafaye, CRPF

La transformation des gros bois résineux évolue

L'industrialisation du sciage amène les scieurs à rechercher des bois de qualité homogène et bien souvent de diamètre limité, mais cette tendance peut s'atténuer grâce à des évolutions matérielles, à la condition que les marchés des sciages (construction, emballage...) soient porteurs et que la qualité des gros bois soit suffisante.

Extrait de
Parlons FORÊT
N° 13 - Juin 2020

Le ruban reste l'outil le plus utilisé par les scieries pour transformer les bois de plus de 50 cm de diamètre. Outil principal dans les petites scieries, sauf exception, il est conservé dans les grosses unités. Le principe de coupe est de scier le bois de l'extérieur vers l'intérieur, en fixant le billon sur un chariot qui fait des allers-retours contre la lame de scie. Par rapport à l'usage de lames circulaires, les principaux avantages du ruban sont la possibilité de scier théoriquement des diamètres très importants (si la ligne supporte le poids du bois), la flexibilité, car l'opérateur peut adapter les débits réalisés en fonction

de ce qu'il voit au fur et à mesure qu'il scie le billon et enfin le coût d'investissement bien plus faible que les lignes à scies circulaires. Côté inconvénients, on note une plus faible productivité (volume scié par heure) donc des coûts de sciage plus élevés et une précision du trait de scie moins bonne.

Depuis plusieurs mois, des lignes de sciage avec des scies circulaires permettant la découpe de bois de fort diamètre s'installent en France. L'objectif est de bénéficier des avantages du sciage en ligne dit « *canter* » pour scier des bois pouvant aller jusqu'à 65 à 70 cm de diamètre, alors que les canters des précédentes générations toléraient des bois de 50 à 55 cm maximum. **Grâce à ces lourds investissements, plusieurs scieries industrielles régionales augmentent le champ des diamètres acceptables dans leurs approvisionnements.**

Mais cette évolution technologique seule ne permet pas de prendre en compte l'hétérogénéité des bois et d'adapter les débits à chaque billon en fonction de la qualité découverte au fil du sciage. En effet, la découpe se fait d'une traite en ligne, à partir d'un programme de sciage choisi à l'arrivée du billon. D'autres évolutions technologiques, en cours ou à venir, sont nécessaires pour améliorer encore les possibilités de transformation et de développement des débouchés des gros bois : logiciels et matériels d'optimisation des schémas de sciages, outils de détection des qualités internes des bois...



Lame de scie

© Alain Galvany, CNPF

Anaïs Laffont
a.laffont@fibois-aura.org



Bulletin d'abonnement au verso à remplir et renvoyer à :

CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

Parc de Crécy

18, avenue du Général de Gaulle

69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex

Parlons FORÊT

en Auvergne-Rhône-Alpes

La revue du Centre Régional
de la Propriété Forestière



16 pages pour tous les propriétaires forestiers :

- *dossiers techniques,*
- *santé des forêts,*
- *interviews d'acteurs régionaux,*
- *actualités nationales, régionales et départementales,*
- *informations fiscales et réglementaires.*



Possibilité d'abonnement groupé via certains syndicats départementaux ou associations de sylviculteurs.

Disponible également gratuitement sur <http://auvergnerhonealpes.cnpf.fr>

Bulletin d'abonnement à Parlons FORÊT

Tarif : 10 €/an pour 4 numéros

N M

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : E-mail :

Propriétaire forestier dans le département de :

Bulletin et chèque de 10 € libellé à l'ordre de « Agent comptable du CRPF », à adresser à :

CRPF Auvergne-Rhône-Alpes
Parc de Crécy
18, avenue du Général de Gaulle
69771 Saint-Didier-au-Mont-d'Or Cedex